

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE

du Conseil municipal tenue le 13 avril 2010 à 19h30

VILLE DE SAINT-QUENTIN

PRÉSENT-E-S: Le Maire Robert Beaulieu ; les conseiller-res Rodrigue Levesque, Jocelyne Bossé, Rita Gagnon et Nicole Somers.

AUSSI PRÉSENT-E-S: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière ; Roger Cyr, Directeur des finances et opérations ; Linda Borris, secrétaire administrative ; Marie-Andrée St-Pierre, étudiante, et une personne de l'assistance.

Le Maire appelle l'assemblée à l'ordre et récite une prière.

RÉSOLUTION 2010-46

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que **l'ordre du jour** soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009

M. Roger Cyr, Directeur des finances et opérations, présente les **états financiers 2009** du compte général et du compte eau et égouts, dûment préparés par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*.

RÉSOLUTION 2010-47

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que les **états financiers 2009** soient adoptés tels que présentés. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-48

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **procès-verbal de la réunion régulière du 23 mars 2010**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-49

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que le **procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 mars 2010**, soit reçu tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-50

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **procès-verbal de la réunion spéciale du 6 avril 2010**, soit reçu tel que présenté. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 23 MARS 2010

RÉSOLUTION 2010-51

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que le lot sis au 30, rue Canada, soit désigné officiellement « *Parc du Centenaire* ». VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-52

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que la **politique interne no 2010-35, portant sur la typographie pour écriteau**, soit acceptée telle que présentée. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-53

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que l'étudiante **Mariline Dubé de la Polyvalente A.J.Savoie**, soit recrutée comme aide-administrative pour le Comité des Fêtes du Centenaire, dans le cadre d'un **stage Coop**, et ce, du 22 janvier 2010 au 11 juin 2010. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-54

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que **Mlle Valérie Gagnon**, soit recrutée comme stagiaire par l'entremise du Collège Communautaire de Campbellton, et dont les tâches seront partagées entre le Centre touristique de l'ancienne gare et le bureau des Fêtes du Centenaire, et ce, pour une période de six semaines à partir du 3 mai 2010. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 6 AVRIL 2010**RÉSOLUTION 2010-55**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que la greffière municipale, le trésorier ou le Maire, soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une **débeture de la Ville de Saint-Quentin** d'un montant de **trois cent cinquante mille dollars (350 000\$)** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est proposé que la Ville de Saint-Quentin convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débeture. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-56

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que le **contrat entre Chez Valois et la Ville de Saint-Quentin**, en vue du développement de **parfums par M. Claude André Hébert**, parfumeur, au cout* de 14 800,00\$ + tvh, soit accepté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-57

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que **l'offre de la Société de développement régional**, au cout* de **5 000,00\$ relativement aux Fêtes du Centenaire**, soit acceptée telle que présentée. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-58

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que le Conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité de Saint-Quentin à respecter la proposition soumise, si la présentation de **projet Ma rue, mes arbre** est acceptée. VOTE UNANIME.

AFFAIRES NON TERMINÉES

Mme Suzanne Coulombe procède à la deuxième lecture intégrale de l'amendement à l'arrêté municipal no 17-2010 sur les lieux dangereux et inesthétiques.

RÉSOLUTION 2010-59

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que l'amendement à **l'arrêté municipal no 17-2010 sur les lieux dangereux et inesthétiques**, soit adopté en deuxième lecture. VOTE UNANIME.

Mme Suzanne Coulombe procède à la troisième lecture par son titre de l'amendement à l'arrêté municipal no 17-2010 sur les lieux dangereux et inesthétiques.

RÉSOLUTION 2010-60

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que l'amendement à l'**arrêté municipal no 17-2010 sur les lieux dangereux et inesthétiques**, soit adopté.
VOTE UNANIME.

AJOURNEMENT

Il est proposé que la réunion régulière soit ajournée à 20h55.

Suzanne Coulombe, Greffière

Robert Beaulieu, Maire

PÉRIODE DE TEMPS POUR LE PUBLIC

Des interrogations sont adressées au Conseil relativement à l'application de l'arrêté sur les lieux inesthétiques et, les inquiétudes apportées face au transfert du Club de Golf de Saint-Quentin à la Ville. Le Maire informe que l'arrêté sur les lieux dangereux et inesthétiques permettra à la Ville de faire appliquer les règlements plus rigoureusement. Pour ce qui est du Club de Golf, le Maire explique la requête du comité de survie du Club de Golf. Une discussion est entamée concernant la prise en charge du Club de Golf par la Ville, les conséquences versus les avantages.